



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)

ISCO

**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES MARCHES RURAUX ET
DES ABATTOIRS. LOT1 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX MARCHÉS
RURAUX DONT UN À KINGANDU (TERRITOIRE DE GUNGU) ET UN À FESHI
(TERRITOIRE DE FESHI) DANS L'EX-PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, le **dix-neuvième jour du mois de janvier**, nous, membres de la Commission de marchés constituée à cette occasion, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier rappelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre
M. Jean Marie NDALUBILA, Expert en Passation de Marché/ISCO, Secrétaire ;

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des marchés ruraux et des abattoirs dans l'ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/08/2015 qui a été publié en date du 16 octobre 2015 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La

4

4

e

Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 5 Lots distincts dont :

Lot1 : Travaux de réhabilitation de deux marchés ruraux dont un à Kingandu (Territoire de Gungu) et un à Feshi (Territoire de Feshi) ;

Lot2 : Travaux de réhabilitation de deux marchés ruraux et un abattoir dont un marché rural à Kenge (Territoire de Kenge), un marché rural au Pont Kwango (Territoire de Kenge) et un abattoir à Kenge (Territoire de Kenge) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de deux marchés ruraux et un abattoir dont un marché rural à Bulungu (Territoire de Bulungu), un marché rural au Kasai (Territoire de Masi-manimba) et un abattoir dans la ville de Kikwit ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation d'un marché rural à Kwamouth (Territoire de Kwamouth) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation d'un marché rural à Semendwa (Territoire de Kutu) et un abattoir à Bandundu ville

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot1 : Travaux de réhabilitation de deux marchés ruraux dont un à Kingandu (Territoire de Gungu) et un à Feshi (Territoire de Feshi) ;

L'Entreprises ayant déposé leurs offres

N°	ENTREPRISE
1	SOGEK
2	ERRU GROUPE
3	GAPAK
4	GTEC
5	BAPITA&FILS
6	CONCEPTORRO
7	GROUPEMENT GTU-LEC
8	GROUPEMENT MM CONSTRUCT-EGC

2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté la liste des offres rejetées reprise dans le tableau ci-dessous.

Firme	Raisons du rejet de l'offre
1. SOGEK	SOGEK a soumis une attestation fiscale qui a expiré depuis le 2 janvier 2014, soit 4 mois après son acquisition. <ul style="list-style-type: none">• En rapport avec le personnel clé à mobiliser, SOGEK n'a pas précisé la répartition des différentes équipes du personnel clé sur les différents sites.• Concernant les matériels à mobiliser, il n'y a aucune répartition prévue sur les différents sites.• SOGEK n'a pas présenté dans son offre, le formulaire relatif à

	<p>l'organisation du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • SOGEK n'a pas fourni le programme/Calendrier de mobilisation • SOGEK n'a pas présenté des preuves relatives à l'accès à des financements à hauteur de 250.000 USD ou 232.500.000 FC. • L'Entreprise n'a présenté que les travaux exécutés en 2015, soit une expérience d'une année seulement au lieu de 3 ans. • L'Entreprise ne présente pas des travaux effectivement exécutés en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant dans au moins trois marchés au cours de 3 dernières années.
2. ERRU GROUPE	<p>ERRU GROUPE a fourni seulement 4 CV du personnel clé à mobiliser pour tous les (5) cinq lots sans pour autant préciser le poste que doit occuper chacun et qui doit être affecté dans quel site. Il y a donc insuffisance du personnel pour les deux sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ERRU GROUPE ne montre pas clairement comment il va organiser le chantier. • La méthodologie n'est pas cohérente ; ERRU ne précise pas clairement comment il va organiser les 2 sites. • Le planning de travail présenté par ERRU englobe tous les (5) cinq lots pour lesquels ERRU a soumissionné au lieu de ne donner que pour les deux sites concernés par le Lot 1.
3. GAPAK	<p>GAPAK n'a pas indiqué dans sa lettre de soumission le montant du marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre de GAPAK n'a pas été accompagnée d'une garantie d'offre
4. BAPITA&FILS	<ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire a présenté un document qui regroupe les(4) quatre lots soumissionnés dans lequel il n'a présenté qu'une seule équipe du personnel clé pour tous les (4) quatre lots. • Le soumissionnaire a présenté un document qui regroupe les(4) quatre lots soumissionnés dans lequel il n'a présenté qu'une seule liste du matériel à mobiliser pour tous les (4) quatre lots.
5. CONCEPTORRO	<ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire n'a pas donné le formulaire d'organisation du site dans son offre. • CONCEPTORRO n'a pas fourni de preuve pour son chiffre d'affaires annuel moyen. • L'Entreprise donne dans son offre l'expérience générale de construction entre 1995 et 2011 mais ne donne aucune expérience pour les 3 dernières années. • Pas d'expérience pour les marchés similaires pour les 3 dernières années équivalent à un montant minimum de 200.000 USD.

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ GTEC
- ✓ GROUPEMENT GTU-LEC
- ✓ GROUPEMENT MM CONSTRUCT-EGC

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 ^{ER}	GROUPEMENT GTU-LEC	USD	397.530,03	-6.961,81	24605,8	365962,42
2 ^{eme}	GTEC	USD	440.129,67	-1.000,00	9	399.608,00
3 ^{eme}	GROUPEMENT MM CONSTRUCT-EGC	USD	400.905,08	+3.749,36	0	404.654,44

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
GROUPEMENT GTU-LEC	365 962,42

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GROUPEMENT GTU-LEC** a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

2.4 Avis et considérations

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des marchés ruraux et des abattoirs dans l'ex province du Bandundu **Lot1 : Travaux de réhabilitation de deux marchés ruraux dont un à Kingandu (Territoire de Gungu) et un à Feshi (Territoire de Feshi)** à l'Entreprise **GROUPEMENT GTU-LEC** pour un montant de **365 962,42 USD (Trois cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-deux dollars américains virgule quarante-deux cents)**.

Fait à Kikwit, le 19 janvier 2016

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président



M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre



M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre



M. Jean Marie NDALUBILA, Expert en Passation de Marché/ISCO, Secrétaire ;

